



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 mai 2018

La BCE soutient la stratégie mondiale visant à améliorer la sécurité des paiements de gros

- La BCE approuve la stratégie du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) visant à renforcer la sécurité des paiements de gros.
- Cette stratégie encourage les efforts fournis par le secteur financier pour réduire le risque de fraude sur les paiements de gros.
- La BCE réaffirme son engagement à mettre en œuvre la stratégie au sein de la zone euro de manière cohérente et efficace.

La Banque centrale européenne approuve la [stratégie commune](#) visant à réduire le risque de fraude sur les paiements de gros, publiée ce jour par le [Comité sur les paiements et les infrastructures de marché](#) (CPIM), l'instance de normalisation au niveau mondial pour les systèmes de paiement, de compensation, de règlement et les dispositifs connexes.

La stratégie vise à améliorer la sécurité des paiements de gros, qui font intervenir les réseaux de messagerie, les banques, les infrastructures des marchés financiers et les autres institutions financières. Elle couvre tous les domaines liés à la prévention et à la détection des fraudes ainsi qu'à la manière d'y faire face et de communiquer à leur sujet. Elle est conçue pour apporter un soutien aux opérateurs et aux participants des systèmes de paiement de gros et des services de messagerie ainsi qu'à leurs autorités de surveillance, de régulation et de contrôle respectives.

« Les incidents de fraude sophistiqués constatés ces dernières années ont souligné l'importance de renforcer la sécurité des paiements de gros afin de garantir une confiance durable dans le système financier mondial » a déclaré Benoît Cœuré, membre du Directoire de la BCE et président du CPIM. « Le

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

succès de ce plan dépend d'une répartition claire des responsabilités et d'une implication active de l'ensemble des parties prenantes, issues du secteur public comme du secteur privé ».

La BCE réaffirme son propre engagement à jouer un rôle de catalyseur pour une mise en œuvre efficace et cohérente de la stratégie au sein de la zone euro. La stratégie commune apporte un nouveau complément aux travaux de la BCE, qui a récemment publié les [préconisations en matière de surveillance de la cyberrésilience](#) et le [cadre TIBER-EU](#), afin d'améliorer la cyberrésilience de l'écosystème financier européen. La BCE promeut la sécurité et l'efficacité des systèmes de paiement, de compensation et de règlement dans la zone euro en vertu de son mandat en tant qu'opérateur et de sa mission de surveillance. Au niveau de l'Eurosystème, la BCE est l'autorité compétente pour deux systèmes de paiement de gros dans la zone euro : TARGET2 et EURO1.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Lena-Sophie Demuth au : +49 69 1344 5423.

Notes :

- Les systèmes de paiement de gros sont constitués d'un ensemble d'instruments, de procédures et de règles pour les transferts de fonds de montants élevés et/ou prioritaires entre les participants au système. Il n'y a pas de limite minimale ou maximale à la valeur des paiements. Les systèmes de paiement de gros règlent les paiements liés aux opérations de politique monétaire, les paiements interbancaires et de clientèle et les paiements liés aux opérations de tous les systèmes de règlement net de montants élevés et d'autres infrastructures des marchés financiers (tels que les systèmes de règlement de titres ou les contreparties centrales).
- Un système de paiements de gros sûr, fiable, sécurisé et efficient constitue une composante essentielle au bon fonctionnement d'un écosystème financier. Les banques centrales portent depuis longtemps un intérêt particulier à l'écosystème des paiements de gros, tant comme propriétaires que comme opérateurs des systèmes de paiements de gros et en tant qu'autorités de surveillance de ces systèmes. Les banques centrales utilisent un système de paiement de gros pour la mise en œuvre de leur politique monétaire et la fourniture de liquidité.